

La problématique du gouvernement chez Michel Foucault

Résumé. — Cet article, réalisé dans le cadre d'un Projet libre sur contrat (PLC) en 3^{ème} année de licence de Science politique, a pour objet d'approfondir les notions de « gouvernement » et de « gouvernementalité » dans les écrits de Michel Foucault. Après avoir introduit l'auteur, sa démarche et le contexte historique de l'analyse, nous nous attachons dans un premier temps à étudier l'émergence du concept de « gouvernement » par rapport à celui de « souveraineté », tenant en la progressive redéfinition de la nature du pouvoir dans un contexte socio-historique de structuration de l'État. Puis nous analysons ensuite de quelle manière cet affleurement a pris forme, tant à travers les mécanismes disciplinaires qu'à travers les dispositifs de sécurité. Autrement dit, il s'agit de considérer les instruments de pouvoir à l'origine de ce que Foucault nomme, dans son appareil notionnel, la « gouvernementalité ».

Mardi 16 février 2010, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, dite « Loppsi 2 ». Ce texte important a pour objet de fixer les orientations dans l'action des forces de l'ordre pour les cinq prochaines années. Et avant même qu'il ne soit débattu au Sénat, plusieurs de ses dispositions sont controversées.

Il est en effet prévu un développement massif de la vidéosurveillance, par un mécanisme de contrainte sur les municipalités par l'État. L'installation de ces dispositifs sera possible dans les cas de « prévention des actes de terrorisme », de protection de « sites d'importance vitale », ou de « protection des intérêts fondamentaux de la nation ». Aussi, le texte favorise le croisement de fichiers policiers, point qui a fait vivement réagir le président de la Ligue des droits de l'homme et professeur de droit public Jean-Pierre Dubois, dans un entretien accordé au *Monde* le 10 février 2010 : « *Beaucoup de choses me choquent [dans le projet de loi], mais le plus terrifiant, c'est la logique d'interconnexion des fichiers. Il n'y a pas une semaine où n'est pas créé un nouveau fichier de police, et on installe aujourd'hui un gigantesque carrefour du fichage et du traçage. Si l'on croise les GPS des voitures, les téléphones portables, les passes Navigo de la RATP, on aboutit à une localisation permanente des gens qui est fascinante.* » Sans aller jusqu'à un inventaire exhaustif des très nombreuses dispositions de « Loppsi 2 », on y remarque une préoccupation constante de répertorier dans le détail, minutieusement, les individus, cela même dans leur vie privée.

Cette tendance, si elle intéresse le citoyen de son époque, n'en est que plus raisonnée après lecture des textes de Michel Foucault, principalement *Surveiller et punir* (1975). De fait, nous ne pouvons qu'être frappés de la proximité des logiques, entre l'actualité d'un projet de loi et le développement des institutions disciplinaires entre le XVI^e et le XVIII^e siècle, que décrit précisément notre auteur. Et s'il faut se garder de raccourcis trop « faciles », du moins l'on pourra repérer des mécanismes communs. L'on remarquera d'ailleurs, directement ou non, au cours de notre cheminement, que cette dynamique, pour le pouvoir, d'avoir prise sur les individus et sur la population est aussi, dans une certaine mesure, la dynamique de construction de l'État moderne.

*Michel Foucault, une vie d'exploration*¹

Michel Foucault est né le 15 octobre 1926 à Poitiers dans un milieu aisé, bourgeois, de tradition catholique. Élève brillant, il se destine rapidement à devenir historien, rompant avec l'ascendance familiale essentiellement peuplée de médecins. En 1943, il obtient son baccalauréat, puis rentre en classe d'hypokhâgne. Suite à un premier échec au concours de

¹ Nous nous appuyons ici principalement sur l'ouvrage de Frédéric Gros, *Michel Foucault*, PUF, coll. « Que sais-je ? », Paris, 2007 (3^{ème} édition).

l'École normale supérieure, il quitte Poitiers pour Paris, où il est admis en khâgne au lycée Henry IV. Il y suit notamment les cours de Jean Hyppolite sur Friedrich Hegel, qui le marqueront profondément. En juillet 1946, il est reçu à la rue d'Ulm, ce « qui constituait dans ces années la consécration majeure pour un esprit brillant. ² » Là, il noue des amitiés avec Pierre Bourdieu, Jean-Claude Passeron ou Louis Althusser, il suit les cours de Maurice Merleau-Ponty, il travaille et lit beaucoup, toujours F. Hegel, mais aussi Karl Marx, Edmund Husserl ou Martin Heidegger ; en 1947, il obtient une licence de psychologie. Au plan personnel cependant, dans le contexte de la Libération, une France « puritaine et moralisatrice ³ », Foucault vit difficilement son homosexualité, le conduisant même à une tentative de suicide en 1948. En 1951, il est reçu à l'agrégation de philosophie. Puis, de 1952 à 1955, répétiteur à l'ENS et assistant de psychologie à l'Université de Lille, il découvre Friedrich Nietzsche. En 1952 et 1953, il est diplômé respectivement de psychopathologie et psychologie expérimentale, et publie son premier ouvrage, *Maladie mentale et personnalité* (1954).

C'est à partir de 1955 qu'il entame une série de voyages plus ou moins long en Europe du Nord. D'abord en Suède, à Uppsala, comme lecteur de français, où il entreprendra ses travaux sur la folie. Ensuite, en Pologne à partir de 1958, toujours comme lecteur ; c'est là qu'il achèvera son *Histoire de la folie*. Et c'est à cause de ses écrits consacrés à l'enfermement que la police obtient son départ. Enfin, au printemps 1960, en Allemagne, à Hambourg, où il boucle sa thèse. Cette période est importante car en cinq années, Michel Foucault aura traversé des situations très différentes, du libéralisme suédois au totalitarisme du Bloc de l'Est, jusqu'à la lente reconstruction allemande.

Il revient en France en cette année 1960, où il donnera des cours de psychologie à l'Université de Clermont-Ferrand. En 1961, il soutient à la Sorbonne sa thèse sur la folie. S'ouvre alors pour lui une séquence de production littéraire importante : *Folie et déraison* en 1961 (sa thèse, qui sera rééditée plus tard sous le titre *Histoire de la folie à l'âge classique*), *Naissance de la clinique* en 1963 et, la même année, *Raymond Roussel*. C'est là, également, qu'il participe à l'animation de revues, notamment *Tel Quel* ou *Critique*. Se passionnant pour la peinture, retravaillant F. Nietzsche, il devient un ami de Gilles Deleuze. En avril 1966 paraît *Les mots et les choses*, ouvrage qui annonce la « mort de l'homme », dont le succès est immédiat. Rapidement, une polémique entourera ce livre, accélérant son départ, en septembre, pour la Tunisie, où il restera deux ans. Il y enseignera la philosophie à l'Université de Tunis, écrira *L'archéologie du savoir* (1969), mais surtout, amorcera ses réflexions sur le pouvoir, dans un contexte de tensions grandissantes liées à la guerre des Six Jours. Ses lectures sont alors très politiques : Rosa Luxemburg, Che Guevara, ou encore les écrits des Black Panthers. Paradoxalement le Mai 1968 français ne l'atteint pas

² *Ibid.*, p. 4.

³ *Ibid.*

véritablement. C'est pourtant dans la toute jeune université « expérimentale » de Vincennes, dont la mise en place est liée directement aux événements de Mai, que Michel Foucault est nommé professeur de philosophie à son retour de Tunisie. Mais en 1970, le gouvernement refuse l'habilitation de la licence de philosophie, trop connotée politiquement (psychanalyse lacanienne, sociologie marxiste, etc.). Parallèlement, il donne des conférences dans le monde entier, aux Etats-Unis comme au Japon. Fin 1970, il est élu au Collège de France à la chaire d'« Histoire des systèmes de pensée ». Sa leçon inaugurale, *L'ordre du discours*, est prononcée le 2 décembre 1970.

C'est alors le début de la reconnaissance. Sa réputation n'ira d'ailleurs qu'en se renforçant au cours de ces années 1970. La publication de deux ouvrages majeurs, *Surveiller et punir* en 1975 et *La volonté de savoir* en 1976, s'allie au caractère plus « expérimental » de ses cours, donnés devant un public plus que devant des élèves. Il multiplie les activités, et s'intéresse très directement à la question des prisons, au travers notamment de la constitution du Groupe d'information sur les prisons (GIP), fondé avec Daniel Defert, et qui se donne pour objectif de recueillir des expériences de prisonniers et de leur donner la parole. Le GIP jouera ainsi un rôle important, notamment concernant l'accès à l'information des détenus. Les interventions publiques de Foucault se dirigent également sur les actes racistes, mais plus largement sur les écarts des autorités au nom de la sécurité, sur les abus de pouvoir, au sujet desquels certains médias comme le *Nouvel Observateur* ou *Libération* lui donne à commenter. Il prend position pour l'avortement et contre la peine de mort à plusieurs reprises. Au plan international, il dénonce auprès de Jean Daniel, Jean Lacouture ou encore Yves Montand, les crimes du régime franquiste espagnol. Mais surtout, il est envoyé comme journaliste en Iran en 1978 par le quotidien italien *Corriere della sera*, où il analyse les mécanismes de la révolution en gestation et du futur renversement du Chah. On le voit aussi prendre position sur la situation polonaise du début des années 1980⁴. Par ailleurs, cette période est marquée pour Foucault par de nombreux voyages, au Brésil, au Japon, au Canada, aux Etats-Unis, où il n'hésite pas à s'engager dans les enjeux politiques locaux. Il termine son *Histoire de la sexualité* avant de marquer une volonté de retrait, de rupture avec son succès médiatique et universitaire. Malade du sida, il décède le 25 juin 1984 à Paris.

⁴ On le voit par exemple dans le journal de 20h d'Antenne 2 du 6 octobre 1982, présenté par Christine Ockrent, avec Simone Signoret, et disponible en archive sur le site de l'INA, à l'adresse : <http://www.ina.fr/economie-et-societe/vie-sociale/video/CAB8201425101/plateau-simone-signoret-michel-foucault.fr.html>.

La démarche foucauldienne

Dans le cadre de notre étude sur la « gouvernementalité », c'est-à-dire la mise en évidence « de la rationalisation de la pratique gouvernementale dans l'exercice de la souveraineté politique ⁵ », rationalisation dirigée vers la *population* — d'abord par les disciplines, puis par les dispositifs de sécurité — entre le XVI^e et le XVIII^e siècle, nous devons porter une attention particulière à la démarche foucauldienne. Singulière, elle donne à penser sur des plans multiples — historique, philosophique, économique, politique, sociologique, voire psychologique. Et si Foucault avait une tendance prononcée à refuser quelque espèce de qualification dans l'une ou l'autre des disciplines évoquées — « Je ne suis pas chercheur en sciences sociales » ; « Je ne suis pas un artiste et je ne suis pas un scientifique » ; « Je ne suis tout bonnement pas historien », pouvait-on l'entendre dire dans un même entretien ⁶ —, son œuvre les a pourtant toutes touchées, du fait, non seulement de la diversité des problématiques qu'étaient les siennes, mais aussi de son appareil analytique propre.

Celui-ci peut s'exprimer simplement : partir de la pratique pour remonter à ce qu'elle peut nous dire sur le système de pouvoir dans lequel elle se situe. Foucault la résume ainsi dans *Naissance de la biopolitique* : « au lieu de partir des universaux pour en déduire des phénomènes concrets, ou plutôt que de partir des universaux comme grille d'intelligibilité obligatoire pour un certain nombre de pratiques concrètes, je voudrais partir de ces pratiques concrètes et passer en quelque sorte les universaux à la grille de ces pratiques. ⁷ » Ce projet, plus précisément, suggère un triple décentrement. D'abord un décentrement par rapport à l'institution. Il s'agit de sortir de l'« institutionnalocentrisme ⁸ », c'est-à-dire aller au-delà de l'institution elle-même pour saisir qu'elle n'est en fait que le morceau d'un tout ; par prolongement, que si l'on veut comprendre le morceau, l'on ne peut y arriver qu'en comprenant parallèlement le tout, à savoir ce que Foucault nomme « une technologie de pouvoir ⁹ ». Ensuite un décentrement par rapport à la fonction initiale de l'objet étudié. Il ne s'agit pas d'étudier, par exemple, la prison sous l'angle de ses finalités affirmées, en regardant le degré d'adéquation d'avec la situation factuelle, mais toujours de la replacer dans son « économie générale de pouvoir ¹⁰ » ; autrement dit, la placer comme le résultat de stratégies et de tactiques de pouvoir qui la produit dans sa fonction même :

⁵ Michel Foucault, *Naissance de la biopolitique*, Seuil/Gallimard, coll. « Hautes études », Paris, 2004, p. 4.

⁶ « Foucault Examine Reason in Service of State Power » (« Foucault étudie la raison d'État »), entretien avec M. Dillon, *Campus Report* 12^{ème} année, n°6, 24 octobre 1979, in *Dits et écrits*, t. 2, Gallimard, coll. « Quarto », Paris, 2001, pp. 801-805.

⁷ M. Foucault, *Naissance de la biopolitique*, op. cit., p. 5.

⁸ Michel Foucault, *Sécurité, territoire, population*, Seuil/Gallimard, coll. « Hautes études », Paris, 2004, p. 12.

⁹ *Ibid.*, p. 121.

¹⁰ *Ibid.*

« substituer au point de vue intérieur de la fonction le point de vue extérieur des stratégies et tactiques. ¹¹ » Enfin un décentrement par rapport à l'objet lui-même. Chercher dans un objet donné les mesures d'une vérité par rapport à un référentiel précis est vain ; il faut bien plus capter des mouvements, des « champ[s] de vérité ¹² ».

En un certain sens, on peut dire que Foucault consacre la subjectivité d'une perception comme une source apte à analyser précisément un phénomène, un mouvement, et ce, tout en en décrivant la méthode ; une méthode technique si elle n'est scientifique, au travers d'un appareil notionnel propre. C'est bien là ce que laissent penser des idiomes à la fois précis et vagues tels que « technologie de pouvoir », « économie générale de pouvoir », « stratégie », « tactique », ou « champ de vérité ». Chez Foucault donc, pas de synthèse véritablement possible, moins encore une théorie ou une doctrine ¹³ ; plutôt une somme (considérable) de fragments qui, chacun, témoignent. Dans un entretien avec Jacques Chancel le 10 mars 1975 dans l'émission *Radioscopie*, répondant à une question sur la difficulté de faire une synthèse de son savoir accumulé, Michel Foucault se la réapproprie et répond : « *Est-ce que je fais la synthèse ? Je n'essaie pas de la faire, et je ne le voudrais pas, précisément, la faire. M'intéressent beaucoup plus ces fragments de savoir que l'on peut faire réémerger, auxquels on peut donner un sens politique actuel, que l'on peut faire fonctionner comme des armes. Un savoir qui serait en même temps une stratégie, un savoir qui serait en même temps une armure ou une arme offensive, c'est ça qui m'intéresse. La synthèse reconstituée, si vous voulez, de l'histoire de l'Occident ou en décrire la courbe, ou en fixer le destin, c'est pas des choses qui m'intéressent. Mais qu'est-ce qui finalement, dans le creux de notre histoire, dans la nuit des souvenirs historiques oubliés, peut être maintenant repris, récupérés, tirés au jour et utilisés, alors c'est ça qui m'intéresse.* ¹⁴ »

Le contexte historique : la structuration de l'État

La « gouvernementalité », pour Foucault, est un processus d'évolution de la raison gouvernementale caractéristique d'une période qui va, à grands traits, du XVI^e au XVIII^e siècle, puis qui trouve par la suite des prolongements dans le libéralisme. Mais avant d'étudier plus précisément la naissance de cet « art de gouverner », on doit replacer cette analyse dans une chronologie plus large de la structuration de l'État en Occident ¹⁵. En

¹¹ *Ibid.*

¹² *Ibid.*, p. 122.

¹³ Thomas Ferenczi, « Michel Foucault, un philosophe sans philosophie », *Le Monde*, 17 janvier 1988.

¹⁴ Entretien avec Jacques Chancel, 10 mars 1975, dans l'émission *Radioscopie*. Disponible dans les archives de l'Institut national de l'audiovisuel (INA), à l'adresse : <http://www.ina.fr/art-et-culture/litterature/audio/PHD86002120/michel-foucault.fr.html>.

¹⁵ Dans un esprit de synthèse, on s'appuie ici sur l'ouvrage de Jean-Yves Dormagen et Daniel Mouchard, *Introduction à la sociologie politique*, chapitre 2, De Boeck, Paris, 2007, ainsi que sur le cours de Renaud Payre, « Sociologie historique de l'État », prononcé à l'automne 2009.

effet, l'État, historiquement, s'est structuré dans un dépassement de la société féodale, caractérisée par : un faible degré d'institutionnalisation du pouvoir politique, les relations s'organisant d' « homme à homme », doublé d'une forte patrimonialisation, c'est-à-dire que le pouvoir tend à devenir un bien privé ; conséquemment, une très forte fragmentation des entités de pouvoir, un morcellement de seigneuries indépendantes les unes des autres ; enfin, une faible stabilité de chacune de ces entités, et donc *a fortiori* de l'ensemble, notamment vis-à-vis des frontières en permanente redéfinition suite à des guerres, alliances, mariages ou héritages.

Ce dépassement est le résultat d'un processus complexe et long relevant de plusieurs caractéristiques. C'est là, d'abord, le développement, au cœur de la féodalité, d'une activité économique marchande qui contribue, principalement à travers l'émergence de centres urbains, à passer outre le contrôle direct des seigneurs ; c'est aussi, un phénomène de différenciation du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, et surtout de structuration du pouvoir spirituel par rapport au pouvoir temporel. Dans ce mouvement, le nombre des unités politiques sur un territoire se réduit du fait des luttes concurrentielles, et progressivement des unités politiques en absorbent d'autres. L'État moderne, par prolongement, est donc le résultat d'un processus monopolistique d'une entité sur les autres, monopole qui va se stabiliser dans la fiscalité et la détention de la violence physique légitime, bien qu'il s'exerce également autour de la justice, de la monnaie, de la production des lois et de la représentation collective.

D'une certaine façon, cette sortie progressive de la féodalité vers la structuration étatique marque la naissance d'une véritable souveraineté politique entourant l'État, d'abord absolutiste ; notion de souveraineté qui a elle-même fait l'objet de théorisation, chez Jean Bodin ou chez Machiavel. En ce sens, l'analyse foucauldienne, expliquant qu'à la notion de souveraineté viendrait se substituer, du moins s'ajouter, la notion de gouvernementalité, fournit des éléments de compréhension quant à la structuration du pouvoir dans l'État. Comment finalement le pouvoir du souverain est passé du *règne sur un territoire* au *gouvernement sur une population* ? : c'est là, sans doute, l'approfondissement essentiel que nous propose Michel Foucault. Tout l'axe de notre cheminement sera dès lors de comprendre dans quelle mesure la réflexion de notre auteur, et plus particulièrement la notion même de gouvernementalité, renvoie-t-elle à l'émergence historique, entre le XVI^e et le XVIII^e siècle, du gouvernement politique comme processus de technologisation de la relation de pouvoir du souverain vers sa population, dans le cadre d'une irrémédiable, mais non moins paradoxale, structuration du politique autour de l'État, *a fortiori* libéral.

Ce sera là l'objet d'un développement qui s'interrogera sur la notion de « gouvernement », en s'attachant à comprendre la signification historique que lui attache

Foucault. Puis nous analyserons les biais de la gouvernementalité, à savoir la double technologisation du pouvoir autour de l'individu et plus largement de la population.

Au-delà de l'habileté souveraine du prince,
ou la recherche de ce que gouverner veut dire

L'un des apports fondamentaux de l'œuvre de Michel Foucault, en science politique, est cette réflexion autour de la notion de « gouvernement ». En effet, l'on comprend à cette lecture que *gouverner* n'est pas quelque chose de proprement naturel, mais plutôt que c'est la résultante d'une évolution historique et d'un construit théorique propre. On a ainsi trop souvent tendance à confondre des termes comme « souveraineté », « gouvernement », « pouvoir », « règne », ou « commandement », dans ce qu'ils peuvent avoir de commun, c'est-à-dire l'idée de direction des destinées aussi multiples soient-elles. « Tel ou tel a les capacités de gouverner aux destinées d'un pays, d'une nation, d'un peuple », entend-on parfois. Bien qu'effectivement, c'est de cela, globalement, dont nous traitons, Foucault offre la possibilité de préciser chaque notion et de nous montrer en quoi l'activité de gouvernement a une spécificité propre, qui ne tient pas dans la seule souveraineté ; qui ne tient pas non plus dans une forme d'habileté machiavélique du prince à conserver un territoire qui serait sa propriété : « être habile à conserver sa principauté n'est pas du tout posséder l'art de gouverner. ¹⁶ » De là, notre auteur se penche sur les différents sens de ce que signifie « gouverner », et opère un rapprochement avec la notion de pouvoir, plus précisément avec la nature de celui-ci.

Pour cela, Michel Foucault procède à un retour sur toute une littérature de théorisation qui émergerait au milieu du XVI^e siècle et jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, dans un contexte de progressif démantèlement des structures féodales, doublé, en lien avec la Réforme et la Contre-Réforme, d'une remise en cause du pouvoir spirituel : « Mouvement, d'une part, de concentration étatique ; mouvement d'autre part, de dispersion et de dissidences religieuses : c'est là, je crois, dans le croisement entre ces deux mouvements, que se pose, avec cette intensité particulière au XVI^e siècle, le problème de “comment être gouverné, par qui, jusqu'à quel point, à quelles fins, par quelles méthodes ?” ¹⁷ ». Et cette réflexion émergente sur le gouvernement a, entre autres, pour caractéristique principale de s'organiser autour du *Prince* de Machiavel (1469-1527). Parfois explicite — provenant de milieux catholiques : Ambrogio Politi ou Innocent Gentillet —, d'autres fois plus implicite — Thomas Elyot, Paruta, et surtout, Guillaume de La Perrière —, cette littérature, bien

¹⁶ Michel Foucault, « La gouvernementalité », cours au Collège de France, année 1977-1978 : « Sécurité, territoire et population », 4^{ème} leçon, 1^{er} février 1978, in *Dits et écrits*, t. 2, op. cit., p. 639. Ce cours est reproduit également dans *Sécurité, territoire, population*, op. cit., pp. 91-118 ; quelques modifications de forme sont à remarquer entre les deux versions, mais l'ordonnancement reste identique.

¹⁷ *Ibid.*, p. 636.

qu'elle se positionne dans « une sorte de point de répulsion ¹⁸ » au *Prince*, n'en a pas moins une fonction positive, ne se contentant pas de critiques, mais cherchant d'autres voies ; c'est bien comme tel d'ailleurs que Foucault l'envisage.

Entre habileté du prince et souveraineté

De fait, la caractérisation du prince machiavélien est le point de départ d'une compréhension de son dépassement à partir du milieu du XVI^e siècle. C'est d'abord le caractère d'extériorité du prince vis-à-vis de sa principauté qui est mis en évidence : « Le Prince de Machiavel reçoit sa principauté soit par héritage, soit par acquisition, soit par conquête ; de toute façon il n'en fait pas partie, il lui est extérieur. ¹⁹ » Corollairement c'est la dimension particulièrement fragile de ce lien entre un souverain et un territoire que Foucault relève. C'est enfin la préoccupation constante pour le prince, dans son exercice du pouvoir, de protéger, non pas le lien entre le territoire et les habitants, mais sa principauté au sens de protéger ce qu'il *possède*. Il s'agit d'ailleurs de lire le *Prince* pour prendre la mesure de ce que l'exercice du pouvoir, la souveraineté telle qu'elle est en train de naître, est intrinsèquement liée à l'impératif de posséder un espace. Machiavel écrit ainsi que « C'est chose vraiment très naturelle et ordinaire que de désirer acquérir et toujours, quand le font les hommes qui peuvent, ils seront loués et non blâmés ²⁰ ». Par delà une capacité permanente de repérage des dangers les plus menaçants et d'une faculté à manier le rapport de force, voilà ce qui révèle une « habileté du prince », caractéristique machiavélienne par excellence.

Machiavel, en effet, de par l'importance historique de sa lettre de 1513 à son ami Francesco Vettori en vue d'obtenir un emploi auprès des Médicis — c'est l'objet même du *Prince* —, doit être analysé plus précisément en ce qu'il est à la racine, avant Jean Bodin, de la notion de « souveraineté » ²¹. Car, replacée dans le mouvement long de sortie de la féodalité, l'émergence de ce concept traduit une rupture fondamentale ; ce d'autant plus que c'est par un dépassement de la seule souveraineté que naîtra l'« art de gouverner » dont il est question chez Foucault. À proprement parler Machiavel « ne développe pas explicitement une théorie de la souveraineté (...), il la rend possible ²² », notamment parce qu'il est un des premiers à penser de manière cohérente et revendicative l'autonomie du politique par rapport au théologique, comme cadre nécessaire à l'expression d'une

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ *Ibid.*, p. 638.

²⁰ Machiavel, *Le Prince*, chapitre 3, Librairie Générale Française, coll. « Le livre de poche – Les classiques de la philosophie », Paris, 2000, p. 68.

²¹ Nous nous appuyons ici sur l'ouvrage de Gérard Mairet, *Le principe de souveraineté*, Gallimard, coll. « Folio essais », Paris, 1997.

²² *Ibid.*, p. 17.

souveraineté qui serait, comme l'écrit Gérard Mairet, « le principe moderne de la politique profane. ²³ » Cette autonomie du politique, qui est aussi une autonomie des affaires humaines vis-à-vis de la religion, est fondée sur ce que Machiavel appelle la « nécessité », notion construite à la fois en opposition au concept d'« idée » — au sens d'un projet idéologique — et contre l'attente d'une quelconque « Révélation », caractéristique de l'ordre ancien ²⁴. De cela découle un premier précepte politique machiavélien qui veut que « la politique est de l'ordre de l'être, non du devoir être ²⁵ » ; que par conséquent, la politique n'est pas une affaire d'idée, mais bien une affaire de force. Et dès lors qu'à une politique dont le socle serait l'idée, est substituée une politique que ne serait que force, il y a là une justification remarquable de ce que « la puissance n'est plus celle des prêtres ou des sages, mais des conquérants modernes ²⁶ ».

De l'idée à la force, voilà donc une première rupture, à laquelle s'en ajoute une autre, renversant, elle, la perspective de justice. Chez Machiavel en effet, la justesse d'une théorie n'est pas un gage de sa réussite, mais l'inverse, et « c'est au contraire parce qu'elle réussit qu'elle est juste ²⁷ ». Le prince ne gouverne plus alors sur une quelconque vertu, mais sur la « *virtù* », c'est-à-dire une faculté propre consacrant la tactique et le maniement du rapport de force, visant l'appropriation de la nécessité ; autrement dit, visant à ramener la politique à l'action présente, dans des circonstances données, non à l'envisager comme une recherche de ce qu'il faudrait faire. Comme la politique est une affaire de force ; que la force conditionne désormais la justesse d'une action, le juste revient à n'être qu'« un effet de la souveraineté ²⁸ ». Et alors que Machiavel lui-même n'emploie jamais le mot « souveraineté » dans ses écrits, il n'en reste pas moins qu'il en propose une justification théorique fondatrice.

Afin de saisir plus avant cette notion fondamentale de « souveraineté », par rapport à laquelle se positionne la notion connexe de « gouvernement », on doit aussi utilement mobiliser Jean Bodin, en ce qu'il prolonge et formalise ce double lien entre, d'une part, la souveraineté et l'État, et entre l'État et le droit d'autre part. Aussi, le juriste angevin nous propose un biais direct, via cette notion célèbre de « droit gouvernement », vers la caractérisation de l'« art de gouverner » comme un dépassement à la fois de la souveraineté, mais également du droit — duquel Foucault cherche en permanence à se détacher. Car si, dans la lignée de Machiavel, Jean Bodin entérine la souveraineté entendue comme l'expression d'une autonomisation, d'une sécularisation, des affaires humaines, principalement politiques, il la considère moins comme le caractère d'une force que

²³ *Ibid.*, p. 20.

²⁴ Jean Picq, *Histoire et droit des États, La souveraineté dans le temps et dans l'espace européen*, Les Presses de Science Po, coll. « Les manuels », Paris, 2005, p. 134.

²⁵ Gérard Mairet, *op. cit.*, p. 25.

²⁶ *Ibid.*, p. 26.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ *Ibid.*, p. 27.

comme la consécration de la loi — de la justice. Pour Bodin en effet, le souverain est à l'origine d'un véritable ordre politique nouveau, qui se confond avec l'État au détriment de la multiplicité des structures féodales ; et qui suppose un ordre politique, suppose corollairement son moyen d'existence : chez Bodin, ce moyen, c'est la loi.

En cela, il n'est déjà plus tellement question d'habileté machiavélique du prince à conquérir, habileté qui procède essentiellement de la force, mais plutôt de ce que le prince, désormais, est puissant plus qu'il n'est fort. Bodin couple la souveraineté à la puissance — il parle de « puissance souveraine » —, ce qui laisse entrevoir l'hypothèse d'une souveraineté plus diffuse, via l'outil de la loi. Et d'une certaine façon, là où Foucault reprenant cette littérature de gouvernement du milieu du XVI^e siècle, caractérisant le prince dans son rapport d'extériorité à sa principauté — une sorte de lien synthétique —, il y a chez Jean Bodin une première étape dans un processus d'internisation du pouvoir dans l'État. Il est acquis avec lui que « la souveraineté est le principe même de l'État ²⁹ » ; et qu'alors, la souveraineté devient une dimension juridique d'un ordre politique. Mais si la souveraineté, telle qu'elle est ici théorisée, marque une évolution vers la prise en compte d'un bien commun dans l'État, donc distinct de la seule avidité de possession personnelle du prince, il n'en reste pas moins qu'elle est intrinsèquement liée à la *volonté* du souverain usant de sa puissance par le droit et la force, sur une entité avant tout géographique et juridique, plus que véritablement biologique — au sens de population. Or c'est précisément sur ce dernier fondement, par dépassement du géographique et du juridique, que l'« art de gouverner », cette conception bien particulière du pouvoir, trouvera à s'exprimer. Et Foucault de la caractériser.

Qu'est-ce qu'alors « gouverner » ?

« À supposer donc que “gouverner”, ce ne soit pas la même chose que “régner”, ce ne soit pas la même chose que “commander” ou “faire la loi” ; à supposer que gouverner ce ne soit pas la même chose qu'être souverain, être suzerain, être seigneur, être juge, être général, être propriétaire, être maître, être professeur ; à supposer donc qu'il y ait une spécificité de ce qu'est gouverner (...). ³⁰ » Telle se présente l'amorce par Foucault d'un retour historique et sémantique sur la notion même de « gouvernement » ; et de souligner par là toute la difficulté de caractériser ce qui semble être pour nous, aujourd'hui, une forme d'évidence. En effet, le terme « gouverner » nous semblerait de prime abord concerner ce qui relève du politique, et précisément de ce qu'est l'action du pouvoir politique — principalement l'exécutif. C'est, pour nous, presque (trop) évident. Pourtant, ce n'est que depuis le XVI^e siècle que le mot a pris une signification politique ; auparavant,

²⁹ *Ibid.*, p. 35.

³⁰ M. Foucault, *Sécurité, territoire, population*, op. cit., p. 119.

il relevait de significations très diverses, à la fois matérielles, spatiales, mais aussi morales. D'abord le sens spatial du mot, faisant référence à l'idée de circuler sur une route, sur un chemin. Ensuite le sens plus directement matériel de fournir une subsistance, d'entretenir, de nourrir. Aussi le sens médical, dans l'idée d'imposer un régime à une personne malade : « le médecin gouverne le malade ³¹ ». Le sens, également, lui, plus spécifiquement moral visant l'écart de conduite ; ainsi d'une fille dont on pouvait dire qu'elle avait été de « mauvais gouvernement ³² ». Enfin, un sens relationnel, visant l'idée de « conduire quelqu'un ³³ », de commandement, dans une relation directe avec lui ; ou la simple relation verbale, signifiant le fait de parler, d'interagir ; voire encore la référence à un commerce sexuel. En tous ces cas, le gouvernement ne porte donc pas sur une structure politique comme l'État ou sur une zone géographique comme le territoire ; il porte sur des individus, des hommes, voire des collectivités d'individus. C'est ainsi, dès avant la prise de sens politique du terme, une indication précieuse sur ce qu'il adviendra ensuite.

Foucault ne voit l'origine de ce « gouvernement des hommes », ni chez les Grecs ni chez les Romains — où le gouvernement porterait avant tout sur un territoire, et où, de fait, l'homme ne serait gouverné qu'indirectement du seul fait qu'il appartiendrait à ce territoire —, mais dans l'Orient pré-chrétien, puis chrétien, précisément dans le modèle du pastorat et la métaphore hébraïque du berger. C'est là, en premier lieu, que le pouvoir pastoral a moins la vocation de s'inscrire dans un cadre territorial que de « s'exercer sur une multiplicité en mouvement ³⁴ » ; il consacre une représentation d'un Dieu qui verrait sa véritable influence se conjuguer avec le mouvement d'un peuple, hors des frontières, et auquel il faudrait donner une direction. En ce sens, l'idée de gouvernement telle qu'elle émerge au XVI^e siècle n'est déjà plus la souveraineté entendue comme la volonté de fixer des territoires, des conquêtes, et surtout de les acquérir, de les posséder — ce qui, on l'a vu, est tout l'enjeu du discours machiavélien. Foucault souligne également que la raison d'être de ce pouvoir pastoral est d'être bienfaisant. Le berger travaillerait ainsi au salut du troupeau, de par sa responsabilité dans la subsistance et dans le soin des bêtes — un « pouvoir de soin ³⁵ » —, là où le gouvernant s'assurerait du salut de la patrie.

De fait, il y a ici comme une sorte de renversement en ce que « la forme que prend le pouvoir pastoral, ce n'est pas d'abord la manifestation éclatante de sa puissance et de sa supériorité. [Mais il] se manifeste initialement par son zèle, son dévouement, son application indéfinie. ³⁶ » Pour Foucault cette considération du pouvoir est fondamentale, l'inscrivant dans des rapports de force qui traversent l'ensemble du tissu social et qui ne

³¹ *Ibid.*, p. 125.

³² *Ibid.*

³³ *Ibid.*

³⁴ *Ibid.*, p. 130.

³⁵ *Ibid.*, p. 131.

³⁶ *Ibid.*, p. 131.

sauraient se réduire à des rapports de domination seulement. Frédéric Gros souligne ainsi, expliquant Foucault, que « Le tissu social ne tient que par la manière conflictuelle dont des stratégies éclatées peuvent s'appuyer l'une sur l'autre, dont des tactiques s'exportent d'une relation à l'autre. ³⁷ » Puis d'ajouter que « Pour Foucault, donc, le pouvoir ne se possède pas : il s'exerce. » Par-delà cette acception, l'on peut alors caractériser l'évolution, du point de vue théorique si elle n'est temporelle, entre une habileté souveraine du prince et l'esquisse du gouvernement moderne qui s'amorcera dans le creux du XVI^e siècle.

Finalement, gouverner, ce n'est plus être dans la possession, mais bien plutôt dans la dévotion, au cœur d'une vaste ramification. Et corollairement, Foucault met en évidence que ce pouvoir pastoral a une dimension individualisante forte ; il dénombre et classe en fonction des besoins. Reprenant la métaphore du berger, Foucault relève le caractère paradoxal de son statut : à la fois celui qui veille sur l'ensemble et sur ses singularités ; à la fois celui qui se dévoue de manière permanente à cet ensemble et à ce chacun. D'une certaine façon, étaient déjà pointées ici, les contradictions du libéralisme après la Révolution de 1789, et plus largement tout au long du XIX^e siècle dans ce que l'on a appelé l'État libéral — contradiction entre la consécration de l'individu doué de responsabilité et la redéfinition d'un État à la fois générateur et support du social. C'est aussi là, sans doute, la contradiction intrinsèque de celui qui gouverne.

On le voit, le prisme du pastorat est un moyen de caractérisation de ce qu'est gouverner, et par-delà de ce qu'est le pouvoir et comment il fonctionne. Mais l'on doit relever également chez Foucault cette référence à Guillaume de La Perrière et cette notion de « gouvernement des choses », par opposition à la conception machiavélique de la souveraineté, qui n'est pas gouverner, et dont La Perrière est présenté comme un fervent opposant. Cette évocation permet entre autre de souligner comment la notion de gouvernement, par rapport à la notion de souveraineté, la dépasse, parce qu'elle se place à une autre échelle ; mais surtout parce qu'elle l'englobe. En effet, le « gouvernement des choses » de La Perrière opère un élargissement de ce sur quoi agit le gouverneur par rapport à ce sur quoi agit le souverain ; élargissement portant donc sur les « choses », notion entendue largement par Foucault : « C'est-à-dire que ces choses dont le gouvernement doit prendre la charge, ce sont les hommes, mais dans leurs rapports, leurs liens, leurs intrications avec ces choses que sont les richesses, les ressources, les subsistances, le territoire bien sûr, dans ses frontières, avec ses qualités, son climat, sa sécheresse, sa fertilité ; ce sont les hommes dans leurs rapports avec ces autres choses que sont les coutumes, les habitudes, les manières de faire ou de penser, et, enfin, ce sont les hommes dans leurs rapports avec ces autres choses encore que peuvent être les accidents ou les malheurs, comme la famine, les épidémies, la mort. ³⁸ » On comprend ici à quel

³⁷ F. Gros, *op. cit.*, p. 78.

³⁸ M. Foucault, *Sécurité, territoire, population*, *op. cit.*, in *Dits et écrits*, t. 2, *op. cit.*, pp. 643-644.

point l'activité de gouvernement suppose de l'équilibre, et comment, dans la finalité de l'exercice d'un pouvoir, il ne s'agit plus tant de répondre à un objectif d'utilité publique d'obéissance à la loi du souverain — où le pouvoir s'inscrit dans une relation de soumission —, que d'aller vers une « pluralité de buts spécifiques³⁹ », où l'enjeu n'est plus tant d'imposer des lois que de disposer des choses, par l'utilisation de tactiques dont la loi fait *seulement* partie. Ce qui compte pour celui qui gouverne n'est pas d'arriver au « bien commun », mais d'arriver à une « fin convenable », pour reprendre Foucault. Là se trouve donc, autour du XVI^e siècle, le nœud d'une rupture importante dans les rapports entre l'État naissant et la société, qui, revu aujourd'hui, permet de mieux comprendre le construit historique qu'est justement l'État lui-même.

* * *

Ce que Michel Foucault montre, c'est que la progressive fondation historique de l'État s'est accompagnée d'une redéfinition de la nature du pouvoir, allant vers la prise en compte politique de la population et plus largement du social. Par cette différenciation entre ce qui relève de la souveraineté et de ce qui relève du gouvernement, il ne s'agit pas de dire que le second est venu totalement se substituer au premier ; on souligne davantage leur complémentarité et leur rôle commun dans la structuration d'un État, le *stato*, sur le lit des féodalités.

Mais cette distinction à la fois sémantique et conceptuelle a cette vertu de nous faire mieux comprendre les enjeux problématiques de tout effort de direction, tant dans ce qu'il faut avoir certaines qualités à faire valoir, tant dans ce qu'il y a de contradictoire dans ce domaine. D'une certaine manière, les réactions qu'a pu susciter Machiavel sont apparues comme des réponses théoriques aux limites de la seule souveraineté. De là seulement a pu émerger une conception alternative de la fonction de direction, du pouvoir, à l'origine d'une évolution majeure consacrant un véritable « art de gouverner », fait de « patience, sagesse et diligence⁴⁰ ». Reste à comprendre par quels biais l'on passe d'une considération conceptuelle à des pratiques historiquement situées.

³⁹ *Ibid.*, p. 646.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 647.

Vers la gouvernementalité :
des mécanismes disciplinaires aux dispositifs de sécurité

Nous savons maintenant que la pratique gouvernementale, le fait même de gouverner, est affaire différente de la souveraineté. Autrement dit qu'à un système juridico-légal consacrant la possession d'un territoire — l'État de justice —, est venu s'incorporer une autre logique de pouvoir, celle du pouvoir sur des « choses », dont la population est le support premier — où le territoire n'est plus qu'une donnée parmi d'autres. Ce qui est donc central ici, c'est la *population*, car c'est elle désormais qui est l'objet de toutes les attentions du gouvernant.

Historiquement cependant, les mécanismes de pouvoir qui se sont exercés sur elle ont pris des directions différentes : là où les disciplines, vers le milieu du XVI^e siècle agissent positivement sur les individus, en encerclant, en commandant, et en s'attachant au moindre détail dans chaque geste, les mécanismes de sécurité du milieu du XVIII^e siècle, eux, se sont détachés du sort de chaque individu pour l'appréhender dans un environnement plus global, la population, sans plus d'intérêt sur ce que chacun fait ou ne fait pas, et où l'action consiste à aménager un *milieu*, puis à « laisser faire » dans ce milieu. C'est là finalement toute l'ambiguïté de l'action gouvernementale, que de trouver le bon équilibre entre l'individu et son dépassement.

Il est d'autre part frappant de remarquer que cette évolution historique que nous allons étudier plus précisément ensuite, est également l'évolution même du travail de Michel Foucault. C'est en effet en 1975 qu'est publié *Surveiller et punir*, ouvrage dans lequel sont analysés les mécanismes disciplinaires, le sens et la nature des peines ainsi que la naissance de la prison. C'est sur ce texte que nous nous appuyerons principalement pour caractériser les disciplines, telles qu'elles sont étudiées avec précision par notre auteur. Et c'est seulement par la suite, au gré des cours prononcés au Collège de France — principalement *Sécurité, territoire, population* (1977-1978) et *Naissance de la biopolitique* (1978-1979) — que Foucault évolue vers la caractérisation d'un pouvoir qui s'élargit dans les dispositifs de sécurité et devient, on l'a en partie vu, plus diffus, traversant l'ensemble des relations sociales.

Les mécanismes disciplinaires, ou l' « anatomie politique du détail »

Dans *Surveiller et punir*, Michel Foucault souligne qu' « Il y a eu, au cours de l'âge classique, toute une découverte du corps comme objet et cible de pouvoir. ⁴¹ » Il faut entendre par là un ensemble de méthodes et de techniques qui visent à permettre « le contrôle minutieux des opérations des corps ⁴² », dans le cadre d'un rapport qui est à la fois de l'ordre de la docilité et de l'utilité. Dans le mécanisme disciplinaire ainsi présenté, mécanisme qui n'est ni de l'esclavage — il n'y a pas d'appropriation du corps —, ni de la domesticité — pas d'organisation autour de ce qui serait par exemple le « caprice » du maître —, ni même encore de la vassalité — le rapport, dans la discipline, est lointain —, trois éléments caractéristiques sont importants. D'abord, qu'il y a, dans l'échelle du contrôle disciplinaire, une consécration du détail, celui-ci étant précisément l'objet d'une prise en compte politique ; Foucault de souligner ainsi que « La discipline est une anatomie politique du détail. ⁴³ » Ensuite, concernant l'objet du contrôle disciplinaire, c'est également la validation de l'idée d'efficacité du corps lui-même, dans ses mouvements, dans ses gestes. Et puis, la modalité principale de ce contrôle est celle d'une coercition constante veillant sur l'activité. On a donc là un rapport au corps, un « art du corps humain ⁴⁴ », qui s'organise autour d'un impératif de « dressage », de docilité, aussi bien que d'utilité : la discipline rend le corps « d'autant plus obéissant qu'il est utile, et inversement. ⁴⁵ » Aussi doit-on souligner que ce mécanisme disciplinaire s'impose à partir du milieu du XVI^e siècle dans de multiples institutions : dans les écoles, dans les hôpitaux, dans l'armée, ou dans les manufactures.

Mais par quelles modalités procède exactement ce mécanisme disciplinaire ? Premièrement par une faculté d'aménagement de l'espace, un « art des répartitions » dit Foucault, qui passe par l'encerclement, la clôture, qui passe par le quadrillage de l'espace en parcelles où chacun doit s'y trouver à sa place, qui passe enfin par une division fonctionnelle des lieux — de ce point de vue, l'hôpital est l'exemple type d'emplacement fonctionnel, à travers le tri des malades qui s'y opère. Foucault prend aussi exemple de la manufacture d'Oberkampf à Jouy, « composée d'une série d'ateliers spécifiés selon chaque grand type d'opération : pour les imprimeurs, les rentreurs, les coloristes, les pinceauteuses, les graveurs, les teinturiers. ⁴⁶ » Les disciplines, ainsi, fabriquent des espaces sur un modèle cellulaire, via une architecture, une fonction et une hiérarchie propre.

⁴¹ Michel Foucault, *Surveiller et punir*, Gallimard, coll. « Tel », Paris, 1975, p. 160.

⁴² *Ibid.*, p. 161.

⁴³ *Ibid.*, p. 163.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 162.

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ *Ibid.*, p. 170.

Deuxièmement, les disciplines opèrent par un contrôle permanent de l'activité, en complexifiant l'« élaboration temporelle de l'acte ⁴⁷ » : elles affinent le temps en quart d'heure, en minute, en seconde, et elles s'attachent à ce que chacun de ces temps soit employé utilement. C'est une véritable rationalisation du temps. Aussi, le mécanisme disciplinaire procède-t-il à une double corrélation, d'une part entre le corps et le geste — Foucault prend ici l'exemple de la position du corps en train d'écrire —, d'autre part entre le corps et l'objet — visant une décomposition-corrélation des gestes portant à la fois sur les éléments du corps à activer (la main, le pieds, etc.) et sur la manipulation de l'objet (sa position, ses caractéristiques physiques, etc.).

Troisièmement, et corollairement à cette décomposition temporelle des gestes, la discipline organise une « mise en série » de l'activité successive de chaque individu, par une segmentation des temps — on ne saurait, dans l'armée, pour reprendre l'exemple de Foucault, mélanger le temps d'instruction des recrues au temps d'exercice des vétérans —, au sein de laquelle la complexité des tâches va croissante. Puis, à chaque segment temporel correspond un début et une fin, matérialisée par une épreuve visant non seulement à évaluer le niveau atteint, mais surtout à différencier les capacités de chacun. Et c'est cette différenciation qui permet d'adapter ensuite le mécanisme disciplinaire à chaque individu en fonction de ses résultats. C'est là, donc, le « rôle différenciateur ⁴⁸ » des disciplines.

Quatrièmement, la discipline « compose des forces » dans ce souci permanent d'utilité et d'efficacité. Il ne s'agit plus, pour le soldat, d'être vaillant et fort ; il doit surtout se situer au bon endroit et au bon moment au sein d'un ordre plus global, en sus d'être mobile et habile. Aussi, le mécanisme disciplinaire doit-il optimiser la cohérence des forces de chacun pour qu'elles se rencontrent au bon instant ; il faut donc organiser par là des séquences. Enfin, une telle organisation suppose un commandement basé sur « des injonctions dont l'efficace repose sur la brièveté et la clarté. ⁴⁹ » On pourrait prendre ici un exemple actuel qu'est celui d'une équipe de football, où finalement l'agencement et la coordination de chaque joueur sur le terrain s'avère plus efficace qu'une simple addition d'individualités.

Plus largement, la discipline est la « technique spécifique d'un pouvoir qui se donne les individus à la fois pour objet et pour instrument de son exercice ⁵⁰ » ; c'est un pouvoir qui se donne pour fonction centrale de « dresser » les individus pour en retirer une certaine efficacité. C'est un pouvoir qui n'est plus celui du souverain habile, fâste, expressif, majestueux ; au contraire, il vient se loger dans l'organisation sociale elle-même, certes par mécanisme de domination, mais dont l'influence est sans commune mesure. Et c'est par cette multiplicité de modalités disciplinaires que s'amorce un changement fondamental de

⁴⁷ *Ibid.*, p. 177.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 186.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 195.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 200.

la pratique du pouvoir dans l'État⁵¹. Ce pouvoir là, disciplinaire, connaît trois instruments. D'abord la surveillance hiérarchique, sorte de contrainte par le regard qui fonctionne comme un « microscope de la conduite⁵² ». Pour reprendre l'exemple de Foucault, dans une usine, cette surveillance s'exerce moins sur la production que sur le travail, sur l'activité même des hommes : leur promptitude, leur zèle, leur conduite. Ensuite, ce pouvoir disciplinaire organise une sanction normalisatrice, qui est quelque chose comme une infra- ou micro-pénalité sociale de la conduite de chacun, à la fois qui condamne davantage l'inobservation que l'action elle-même, et qui a une forte prétention corrective. Enfin, l'examen, phase hautement ritualisée, qui souligne que dans le pouvoir disciplinaire, les examinés sont ceux qui le subissent ; jamais ceux qui l'exercent.

Michel Foucault, reprenant Jérémy Bentham (1748-1832), voit dans le modèle panoptique, notamment de la prison — mais qui peut trouver des applications diverses : dans les hôpitaux, les ateliers, voire les écoles —, une illustration complète de sa démonstration au sujet des mécanismes disciplinaires. La prison panoptique est cette prison organisée circulairement, où le gardien est placé au plein centre de ce cercle, de telle manière qu'il peut voir et surveiller sans être lui-même vu par les détenus. Le panoptisme serait en effet un biais de rationalisation de l'exercice du pouvoir, pour plusieurs raisons. Primo, « il peut réduire le nombre de ceux qui exercent [le pouvoir], tout en multipliant le nombre de ceux sur qui on l'exerce.⁵³ » Deuxio, organisant une menace d'intervention constante pour celui qui est observé, paradoxalement, le panoptisme est une force qui n'intervient jamais. Tercio, « sans autre instrument physique qu'une architecture et une géométrie, il agit directement sur les individus⁵⁴ ».

Dans ce modèle panoptique se trouve donc consacré et synthétisé l'ensemble des logiques du pouvoir disciplinaire, comme, en quelque sorte, la première phase d'une évolution historique plus vaste, visant une considération toujours plus aiguë de la population par rapport au territoire pour celui qui, désormais, gouverne. Mais la gouvernementalité vers laquelle s'achèment les réflexions foucauldienne, aussi ambiguë, paradoxale, voire contradictoire soit-elle, est un processus complexe, évolutif, dans lequel on doit maintenant analyser, avec Foucault, les dispositifs de sécurité.

⁵¹ Michel Foucault écrit : « Humbles modalités, procédés mineurs, si on les compare aux rituels majestueux de la souveraineté ou aux grands appareils de l'État. Et ce sont eux justement qui vont peu à peu envahir ces formes majeures, modifier leurs mécanismes et imposer leurs procédures. » *Ibid.*

⁵² *Ibid.*, p. 204.

⁵³ *Ibid.*, p. 240.

⁵⁴ *Ibid.*

Les dispositifs de sécurité : l'aménagement du « milieu »

C'est dans son cours au Collège de France des années 1977-1978, intitulé *Sécurité, territoire, population*, que Michel Foucault les analyse. Schématiquement, à la suite des mécanismes disciplinaires, le XVIII^e marquerait l'émergence des dispositifs de sécurité ; dispositifs au travers desquels notre auteur voit naître véritablement cette « gouvernementalité », notion-synthèse de mécanismes complexes. Il ne faudrait cependant pas voir dans l'avènement des dispositifs de sécurité une substitution parfaite, stricte, aux mécanismes disciplinaires vus auparavant, pas plus qu'avec le système de souveraineté — ou juridico-légal — qu'on retrouve chez Machiavel ou chez Jean Bodin⁵⁵. Il n'y a donc pas à proprement parler de succession, mais plutôt une imbrication où, « ce qui va changer, c'est la dominante ou plus exactement le système de corrélation entre les mécanismes juridico-légaux, les mécanismes disciplinaires et les mécanismes de sécurité.⁵⁶ » Plus encore, ces derniers se nourrissent très largement de lois ou de disciplines, d'où cette idée que l'émergence du concept de gouvernementalité, chez Foucault, relève d'une évolution historique très marquée, de sorte que l'on ne peut pas délimiter avec exactitude, strictement, un point de commencement.

Il convient alors de souligner les caractères des dispositifs de sécurité tels que nous les présentent notre auteur, c'est-à-dire dans une mise en perspective comparative avec les mécanismes disciplinaires, pour mieux en souligner, finalement, à la fois leurs différences, mais aussi leur entrecroisement. Ces caractères, quels sont-ils ? Le premier d'entre eux concerne le rapport à l'espace. Dans le mécanisme disciplinaire, l'espace est distribué, divisé, selon un schéma hiérarchique et très fonctionnel ; chaque chose, chaque être, est utile là où il est. Dans le dispositif de sécurité en revanche, l'aménagement de l'espace est essentiellement l'aménagement d'un *milieu* — au sens biologique du terme —, qui se fait en fonction, non plus d'une hiérarchie ou d'une fonctionnalité, mais selon les événements ou les séries d'événements propres au fonctionnement de ce milieu. C'est d'une certaine manière assurer une territorialisation de l'aléatoire des événements qui peuvent se produire dans un espace, que Foucault nomme, précisément, le « milieu ». Ce n'est plus la circonscription de chaque petite chose, de chaque détail sur lesquels on a prise ; mais c'est la circonscription d'un aléatoire plus global afin d'en permettre le traitement. Dans cette acception, « le souverain, c'est quelque chose qui a affaire à une nature, ou plutôt à l'interférence, à l'intrication perpétuelle d'un milieu géographique, climatique, physique avec l'espèce humaine (...) »⁵⁷. Foucault prend ainsi pour exemple l'aménagement de la ville de Nantes au XVIII^e siècle, où il s'est agi de percer des artères plus larges

⁵⁵ Cf. *supra*, partie n° 1.

⁵⁶ M. Foucault, *Sécurité, territoire, population*, op. cit., p. 10.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 24.

qu'auparavant — dans un souci d'hygiène, d'aération — ; d'assurer les échanges commerciaux au cœur même de la ville ; d'articuler ce nouveau réseau de circulation avec les réseaux extérieurs ; d'assurer une surveillance de l'espace, corollairement à la disparition des murailles ; ou enfin, penser les possibilités du développement ultérieur.

Il y a ensuite, dans le dispositif de sécurité, un rapport singulier au probable, à l'événement, dont la conséquence est le dépassement de l'individu. Ce type de dispositif insère toujours un fait dans une série d'événements probables, et ne les traite jamais en dehors de cette série. Une telle considération des événements vise alors, non pas tant à supprimer l'événement qui pose problème, mais plus à éviter qu'il ne concerne trop de monde, se répande au milieu, et devienne ainsi un fléau. En un certain sens, ici, peu importe que quelques individus y perdent si cela évite qu'un nombre plus grand encore, y perde également. Dans un tel système finalement, le niveau pertinent de l'action, du moins l'objectif vers lequel se tourne l'activité gouvernementale n'est pas l'individu ou une série d'individus — ce qui est le propre du mécanisme disciplinaire —, mais la population dans son ensemble, en quelque sorte « pour elle-même » où, cette fois, l'individu n'est plus qu'un relais. C'est alors que devient possible l'idée qu'il ne faille pas systématiquement chercher à agir sur lui, mais qu'il faudrait « laisser faire » des mécanismes et des circulations propres au milieu aménagé, tel que le dispositif de sécurité le commande. Foucault prend en exemple le rôle qu'a joué la libéralisation du commerce des grains à partir du milieu du XVIII^e siècle dans la prévention du risque de disette, fléau périodiquement dévastateur à cette époque : « Il y a une chose, en tout cas, qui est vraie, c'est que, bien avant les physiocrates, un certain nombre de gouvernements avaient pensé, en effet, que la libre circulation des grains était non seulement une meilleure source de profit, mais certainement un bien meilleur mécanisme de sécurité contre le fléau de la disette. ⁵⁸ »

Enfin, les dispositifs de sécurité ont un système de normalisation qui leur est propre. En effet, quand les mécanismes disciplinaires consacraient le préalable de la norme pour définir ensuite, par rapport à elle, ce qui était normal ou ne l'était pas, ce qui était permis ou défendu, les dispositifs de sécurité, eux, fonctionnent en sens inverse. C'est-à-dire qu'il s'agit désormais de repérer d'abord le normal et l'anormal, les régularités et irrégularités du milieu, pour ensuite procéder à une normalisation jouant d'un équilibre visant à réduire la distance entre ce normal et cet anormal, entre ces régularités et ces irrégularités. Il n'y a plus ici de processus de normalisation descendant, mais bien ascendant. Michel Foucault l'exprime, synthétiquement, de la manière suivante : « Dans le dispositif de sécurité (...), ce dont il s'est agi, c'est de ne prendre ni le point de vue de ce qui est empêché ni le point de vue de ce qui est obligatoire, mais de prendre suffisamment de recul pour que l'on puisse saisir le point où les choses vont se produire, qu'elles soient souhaitables ou qu'elles ne le soient pas. (...) Et c'est à partir de cette réalité, en essayant de prendre appui sur elle

⁵⁸ *Ibid.*, p. 36.

et de la faire jouer, d'en faire jouer les éléments les uns pas rapport aux autres, que le mécanisme de sécurité va fonctionner.⁵⁹ » Par prolongement, le corollaire de ce mécanisme de normalisation se répercute dans l'action de celui qui gouverne, où il ne s'agit plus tant, comme dans les disciplines, de prescrire ou d'interdire de faire, mais plutôt d'atténuer, si ce n'est d'annuler une réalité par elle-même, le dispositif de sécurité recherchant « une annulation progressive des phénomènes par les phénomènes eux-mêmes.⁶⁰ »

Rapport à l'espace, rapport à l'événement et rapport à la norme, ce sont donc là trois caractères qui distinguent les mécanismes disciplinaires des dispositifs de sécurité. Aussi, doit-on s'arrêter un instant sur l'émergence de l'économie politique comme « l'instrument intellectuel⁶¹ » de ces derniers. Foucault l'aborde essentiellement dans son cours *Naissance de la biopolitique* : « l'économie politique, c'est une sorte de réflexion générale sur l'organisation, la distribution et la limitation des pouvoirs dans une société.⁶² » Avec cette nouvelle discipline, ce nouvel appareil de connaissance, la population est envisagée comme « une source de richesse potentielle.⁶³ » Foucault y voit trois éléments qui vont dans le sens de sa démonstration sur les dispositifs de sécurité. Primo l'économie politique se détacherait d'une pensée juridique, où la limitation de la raison gouvernementale serait dans un rapport d'extériorité — réflexion déjà développée à propos de la souveraineté —, au profit d'une limitation avant tout interne. Deuxio cette nouvelle science conçoit les pratiques gouvernementales essentiellement dans leurs effets ; le problème, ici, n'est pas d'interroger leur légitimité en droit. Tercio, et c'est sans doute là l'essentiel, l'économie politique caractérise cette naturalité sur laquelle doit jouer, doit s'équilibrer, celui qui gouverne : « ce que l'économie politique découvre, ce n'est pas des droits naturels antérieurs à l'exécution de la gouvernementalité, ce qu'elle découvre, c'est une certaine naturalité propre à la pratique même du gouvernement.⁶⁴ »

* * *

Après donc être sorti des « carcans » conceptuels de la souveraineté, pour comprendre ce que gouverner voulait dire, Michel Foucault s'est attaché pour le faire, à étudier précisément certaines pratiques retraçant, en quelque sorte, l'histoire de la gouvernementalité. Désormais, on l'a vu, c'est la population, d'abord au travers des individus « dressés » par les mécanismes disciplinaires, puis ensuite par un processus de

⁵⁹ *Ibid.*, p. 48.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 68.

⁶¹ Jean-Yves Grenier et André Orléan, « Michel Foucault, l'économie politique et le libéralisme », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2007/15, 62^e année, p. 1157.

⁶² M. Foucault, *Naissance de la biopolitique*, op. cit., p. 15.

⁶³ Pierre Lascombes, « La Gouvernementalité : de la critique de l'État aux technologies du pouvoir », *Le Portique* [En ligne], n° 13-14, 2004, p. 4.

⁶⁴ M. Foucault, *Naissance de la biopolitique*, op. cit., p. 18.

dépassement s'exprimant dans les dispositifs de sécurité, qui devient le cœur de toute activité gouvernementale. Cette analyse générale, au-delà de ce qu'elle peut caractériser, nous fait réfléchir directement à l'action de gouverner, au sens où on l'entend aujourd'hui. Elle nous montre ainsi à quel point notre appréhension présente de ce qui relève du gouvernement, cet « art de gouverner », est le résultat d'une longue construction théorique s'étendant sur plusieurs siècles. Foucault d'y voir le progressif avènement du libéralisme.

– Conclusion –

Conclure ce premier travail d'approche de la pensée de Michel Foucault est un exercice difficile car l'on mesure la vitalité intellectuelle de cet homme en permanente exploration. L'on est frappé, non seulement par l'érudition, mais sans doute plus encore par la sensibilité de perception du savoir et sa retranscription publique, soit sous forme de cours, soit sous forme d'ouvrage. D'une certaine manière, Michel Foucault habille un très rigoureux travail dans une sorte de grand roman qui le rend aussi passionnant qu'il fait réfléchir. Mais retenons tout de même deux brefs points de conclusion qu'on aura loisir d'étudier plus en détail ultérieurement peut-être.

Le premier de ces deux points concerne la mise en évidence de ce paradoxe, dont Foucault a conscience, que la pratique gouvernementale à proprement parler, celle qu'il s'attache tout au long de son travail à caractériser, naîtrait justement de ce que ce gouvernement soit « frugal » et qu'il ait pour principal instrument, dans le dépassement des disciplines, le laisser faire. À l'image de la conception qu'a Foucault du pouvoir, c'est-à-dire se trouvant inséré dans l'ensemble des relations sociales soient-elles privées ou publiques, l'on a présentement, dans ce paradoxe, un éclairage essentiel et un renversement de perspective qui bouleverse les *a priori*. Ne plus associer souveraineté et gouvernement permet d'analyser plus finement les ressorts de toute activité de direction, sur ses bases, sur ses pratiques, ou sur ses enjeux.

Le second point à retenir, c'est cette idée que l'« art de gouverner » que Foucault voit notamment dans le libéralisme, se base essentiellement sur un naturalisme, la notion de *population* étant caractérisée « par des régularités que l'on peut qualifier de naturelles. ⁶⁵ » Pour Jacques Bidet ⁶⁶, analysant Foucault, « le libéralisme, en s'alignant sur la rationalité des “sujets économiques”, et des sujets “en tant que sujets d'intérêts” (“intérêt au sens le plus large du terme”, il est vrai), a fondé un “art de gouverner sur le comportement rationnel de ceux qui sont gouvernés”, un “art de gouverner à la rationalité des gouvernés eux-mêmes” ⁶⁷. » Or cette acception du libéralisme comme naturalisme, donc comme se basant sur des mécanismes intrinsèques aux processus économiques, et d'une certaine manière sociaux, souligne justement la profondeur sociale des racines libérales ; par-delà, elle permet de distinguer ce que l'on confond trop souvent, c'est-à-dire le libéralisme au sens de l'État libéral du XIX^e siècle et le néo-libéralisme du dernier tiers du XX^e siècle. Ce

⁶⁵ J.-Y. Grenier et A. Orléan, *op. cit.*, p. 1160.

⁶⁶ Jacques Bidet, « Foucault et le libéralisme. Rationalité, révolution, résistance », in *Actuel Marx*, « Fin du néolibéralisme ? », n°40, 2006, p. 178-179.

⁶⁷ M. Foucault, *Naissance de la biopolitique*, *op. cit.*, p. 316.

dernier n'étant plus caractérisé par le fait de laisser un espace politique au marché libéral, mais plutôt par l'internisation politique et étatique des logiques de marché elles-mêmes.

Enfin, point absolument essentiel, ce travail passionnant m'aura permis d'aborder, non seulement des notions, non seulement une pensée prolix, mais surtout un intellectuel hétéroclite, d'une grande sensibilité, qui ne laisse pas indifférent, qui questionne l'étudiant que je suis. Je clôturerai en citant ce propos de Michel de Certeau tiré de son article « Le rire de Michel Foucault », et que rapporte la description du projet de recherche du laboratoire Triangle sur les sources de notre auteur : « [Michel Foucault] visitait les livres comme il circulait dans Paris à vélo, dans San Francisco ou dans Tokyo, avec une attention exacte et vigilante à saisir, au détour d'une page ou d'une rue, l'éclat d'une étrangeté tapie là, inaperçue. Toutes ces marques d'altérité, "accrocs minuscules" (Foucault, *L'ordre du discours*, Paris, Gallimard, 1971, p. 14) ou aveux énormes, lui étaient les citations d'un impensé. Elles sont là, disait-il, bien lisibles, mais non lues car elles surprennent le prévu et le codifié. Lui, à les découvrir, il se roulait de rire (...). Le soin qu'il met à contrôler, classer, distinguer et comparer ses trouvailles de lecteur ne saurait éteindre la vibration d'éveil qui trahit dans ses textes sa manière de découvrir. Ses ouvrages combinent donc le dire de l'invention au souci de l'exactitude, même si les proportions varient et si, au cours des années, l'exactitude l'emporte peu à peu sur le rire, parce que se développait sa passion de chirurgien pour une lucidité qui devient, dans ses deux derniers livres, une clarté ascétique, dépouillée même de son allègre virtuosité »⁶⁸.

⁶⁸ Voir : <http://triangle.ens-lsh.fr/spip.php?rubrique311#nb1>.

BIBLIOGRAPHIE

Œuvres et cours de Michel Foucault

Dits et écrits, t. 2, Gallimard, coll. « Quarto », Paris, 2001.

Naissance de la biopolitique, Seuil/Gallimard, coll. « Hautes études », Paris, 2004.

Sécurité, territoire, population, Seuil/Gallimard, coll. « Hautes études », Paris, 2004.

Surveiller et punir, Gallimard, coll. « Tel », Paris, 1975.

Ouvrages

Jean-Yves Dormagen et Daniel Mouchard, *Introduction à la sociologie politique*, De Boeck, Paris, 2007.

Frédéric Gros, *Michel Foucault*, PUF, coll. « Que sais-je ? », Paris, 2007 (3^{ème} édition).

Machiavel, *Le Prince*, Librairie Générale Française, coll. « Le livre de poche – Les classiques de la philosophie », Paris, 2000.

Gérard Mairet, *Le principe de souveraineté*, Gallimard, coll. « Folio essais », Paris, 1997.

Jean Picq, *Histoire et droit des États, La souveraineté dans le temps et dans l'espace européen*, Les Presses de Science Po, coll. « Les manuels », Paris, 2005.

Judith Revel, *Dictionnaire Foucault*, Ellipses, Paris, 2007.

Michel Senellart, *Les arts de gouverner, Du regimen médiéval au concept de gouvernement*, Seuil, coll. « Des Travaux », Paris, 1995.

Articles de revues

Jacques Bidet, « Foucault et le libéralisme. Rationalité, révolution, résistance », *Actuel Marx*, « Fin du néolibéralisme ? », n°40, 2006, pp. 169-185.

John Crowley, « Usages de la gouvernance et de la gouvernementalité », *Critique internationale*, n°21, octobre 2003, pp. 52-61.

Jean-Yves Grenier et André Orléan, « Michel Foucault, l'économie politique et le libéralisme », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2007/5, 62^e année, pp. 1155-1182.

Pierre Lascoumes, « La Gouvernementalité : de la critique de l'État aux technologies du pouvoir », *Le Portique* [En ligne], n°13-14, 2004.

Autres sources

Les archives de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) : <http://www.ina.fr/>.

Les archives du quotidien *Le Monde* : <http://www.lemonde.fr/>.

Le cours de Renaud Payre, professeur de science politique à l'Université Lumière Lyon-II,
« Sociologie historique de l'État », prononcé à l'automne 2009.

Le Portail Michel Foucault : <http://portail-michel-foucault.org/>.

* * *

Jordan Parisse

Mail : jordan.parisser@gmail.com

© Copyright – Avril 2010

Texte révisé en avril 2011 : ajout d'un résumé, et quelques modifications de forme.